



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/55 de la Municipalité, du 26 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » » ;
2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts : « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent » ;
3. d'adopter la réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons » ;
4. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » ;
5. d'adopter la réponse au postulat de M. Musa Kamenica : « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » ;
6. d'adopter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio : « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » ;
7. d'adopter la réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :